

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes MARANA GOLO 2026/85

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	33

Date de la convocation
09/07/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 juillet à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (28) : Josepha ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Jérôme ASTOLFI - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Joseph GALLETTI - Augustine GARIBALDI - Jean Charles GIABICONI - Patrick GIGON - Isabelle GUIDONI - Ange LAMBERTI - André LUCCIONI - Marylin MASSONI - Jean-François MATTEI - Jean-Marc MATTEI - Jean MAZZONI - Paul MILANI - Didier MILLIEX - François MONTI - Rose Marie MONTI - Angèle NERI - Joseph OLIVA - Alain PASQUALINI - Pierre-Antoine PASQUALINI - Anne POLI - Jeanne Baptiste SAVELLI.

Pouvoirs (5) : Paul ALFONSI donne pouvoir à Jean DOMINICI - Corinne MATTEI donne pouvoir à Patrick GIGON - Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Alexandra SAMPIERI donne pouvoir à Didier MILLIEX - Marie Anne SIMON donne pouvoir à Angèle NERI.

Absents (4) : Muriel BELTRAN - Christophe GRAZIANI - Clément TOLAINI - Hervé VALDRIGHI.

Objet : Désignation finale des membres du Bureau communautaire

Monsieur Jean-François MATTEI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;
- Vu les statuts de la Communauté de de Communes Marana Golo ;
- Vu la délibération n°2026-19 du Conseil communautaire en date du 31/03/2026 fixant la composition du Bureau communautaire à un Président, dix Vice-présidents et trois membres supplémentaires ;
- Vu la délibération n°2026-65 du Conseil communautaire en date du 01/06/2026
- Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de procéder à la désignation des membres du Bureau communautaire ;
- Considérant que deux candidatures ont été présentées pour les trois sièges de membres supplémentaires du bureau communautaire lors de la précédente réunion ;
- Considérant qu'un siège de membre supplémentaire demeure vacant faute de candidature ;

Après dépouillement et proclamation des résultats, le conseil communautaire

- Constate l'élection de Monsieur Vincent BRUSCHINI en qualité de membre du bureau
- Constate que le bureau est composé :
 - Du Président : Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20260728-2026-85-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/08/2026
Publication : 05/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



- Joseph GALLETTI 2^{ème} vice-Président
Jean-François MATTEI 3^{ème} vice-Président
Jérôme ASTOLFI 4^{ème} vice-Président
André LUCCIONI 5^{ème} vice-Président
Clément TOLAINI 6^{ème} vice-Président
Jean MAZZONI 7^{ème} vice-Président
Christophe GRAZIANI 8^{ème} vice-Président
Jean-Marc MATTEI 9^{ème} Vice-Président
Joseph OLIVA 10^{ème} vice-Président

Au registre sont les signatures

Le Président

DOMINICI
ICI
JEAN